EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 8 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 septembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h à la salle des fêtes de Paulhac.

Votants:

C3G: Maryse AUGER, Patricia CADOZ, Didier CUJNES,

SALESSES, Brigitte GALY, Pierrette JARNOLE

Didier CUINES, Caroline

Nombre de délégués : 47

Quorum 24

Date de convocation: 30/08/2022

Membres présents : 36

Pouvoir + 3

CCCB: Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Diane ESQUERRE, Gérard GUERCI, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Charles DE LASSUS SAINT GENIES, Sandrine PENAVAIRE

CCF: Michèle BEGUE, Hugo CAVAGNAC, Virginie CLAVEL, Alain HINAUX, Philippe PETIT, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE

CCHT: Chantal AYGAT, Jean-Paul DELMAS, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Patricia OGRODNIK

CCVA: Sonia BLANCHARD ESSNER, Isabelle GAYRAUD, Jean-Michel JILIBERT, Cédric MAUREL, Robert SABATIER, Jean-Michel MICHELOT

Absents ayant donné pouvoir : Véronique MILLET à Colette SOLOMIAC, Philippe SEILLES à Joël CAMART, Thierry ASTRUC à Isabelle GAYRAUD

Secrétaire de séance : Gérard GUERCI

<u>Domaine</u>: Ressources Humaines <u>Délibération</u> n°: 22/070

Objet : Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité – Recrutement d'un Volontaire Territorial en Administration

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 332-23-1°;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Patrice Lagorce, 1er Vice-Président, rappelle qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

- le PETR est la structure porteuse du GAL Pays Tolosan dans le cadre du programme européen LEADER (2014-2022) et se porte candidat pour une seçonde vague européenne LEADER (2022-2027).
- le PETR est aussi labélisé Projet Alimentaire de Territoire (PAT) se porte candidat à de nombreux Appels A Candidatures (AAC) sur les thématiques en lien avec les enjeux definis dans son projet de territoire.

Le PETR Pays Tolosan recrute un animateur territorial au sein de l'équipe qui sera composée de 5 agents. Le poste est proposé sur la base d'un CDD d'un an renouvelable, ouvert aux jeunes âgés de 18 à 30 ans dans le cadre d'un Volontaire Territorial en Administration.

L'animateur territorial travaillera en collaboration avec l'ensemble des services de la collectivité de façon à assurer cohérence et transversalité entre les différentes actions et dispositifs mis en place. L'agent aura pour missions de favoriser l'émergence d'actions structurantes et innovantes sur le Pays Tolosan.

Au sein de l'équipe du PETR Pays Tolosan, sous la responsabilité du Président et de la responsable de la structure, l'animateur territorial a en charge les tâches suivantes :

Animation territoriale des actions locales

- Identifier, mobiliser et fédérer le réseau d'acteurs du territoire,
- Assurer la transversalité et l'articulation des différents contrats et actions locales portées par la structure (PAT, PIA4, etc.),
- Rechercher les financements et les partenaires permettant la mise en œuvre opérationnelle des actions et tout particulièrement rechercher et répondre aux appels à projet dédiés,
- Proposer, mettre en œuvre et animer des actions de sensibilisation et de communication liées aux missions du PETR,
- Assurer une veille sur les thématiques alimentation, agriculture, numérique, tourisme et économie.

Animation du programme LEADER :

- Accompagnement à l'émergence de projets, appui, conseil et accompagnements aux porteurs de projets en partenariat avec les chargés de mission thématiques du PETR
- Accompagnement à la recherche de financement des projets (cofinancements public appelant LEADER)
- Analyse des projets au regard des fiches-actions, de la grille de notation et des critères LEADER en vue de la présentation en comité de programmation
- Evaluation du programme (évaluation qualitative et quantitative, analyse des objectifs poursuivis, analyse de la mise en œuvre de la stratégie locale de Développement
- Préparation de la prochaine programmation 2023-2027 et de la candidature pour le territoire

Monsieur le Président propose à l'assemblée de créer, selon les opérations/missions définies ci-dessus, un emploi non permanent comme suit :

Durée prévisible	Nombre	Emploi et grade(s)	Nature des fonctions	Temps de travail
	d'emploi	et catégorie hiérarchique		Hebdomadaire
Du 1 ^{er} octobre 2022 au	1	Rédacteur Territorial	Animation territoriale des	35 h
30 septembre 2023			actions locales	
			Animation du programme	
			Leader	

Les candidats devront justifier de :

- Formation supérieure dans le domaine de l'aménagement du territoire/du développement local/ de l'environnement/ de l'urbanisme/ de l'économie.
- Intérêt marqué pour le développement territorial
- Titulaire du permis de conduire B
- Connaissance de l'environnement institutionnel des collectivités territoriales
- Connaissances des acteurs et partenaires de la guestion alimentaire
- Maîtrise de la méthodologie de gestion de projet
- Capacité d'animation de réunions, pilotage de réseaux
- Fortes compétences en travail d'équipe, en mutualisation et en transversalité
- Créativité, réflexions ouvertes à l'innovation
- Fortes capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse.
- Capacités relationnelles : travail partenarial avec tous publics, pédagogie
- Réactivité et rigueur

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical:

DECIDE:

Article 1er: d'adopter la proposition ci-dessus: recrutement d'un animateur territorial dans le cadre d'un VTA

Article 2 : d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

Article 3: de modifier le tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi voté les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures

Pour extrait conforme, le 8 septembre 2022.

Le Président

Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication Fait et délibéré en séance du 8 septembre 2022 Au registre sont les signatures